

Pré-du-Stand

Pôle football - CO Renard

Point presse du Conseil d'Etat
25 septembre 2019

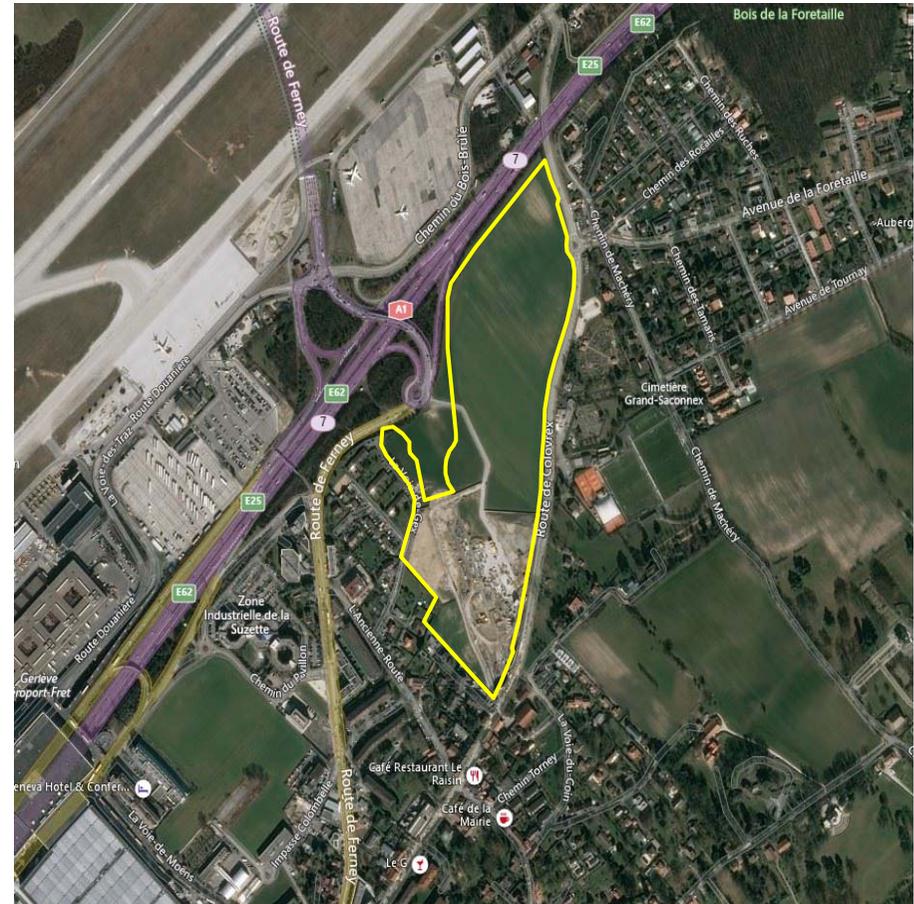
Intervenants

- **Antonio Hodgers**, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT)
- **Thierry Apothéloz**, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS)
- **Anne Emery-Torracinta**, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

L'objet de la votation

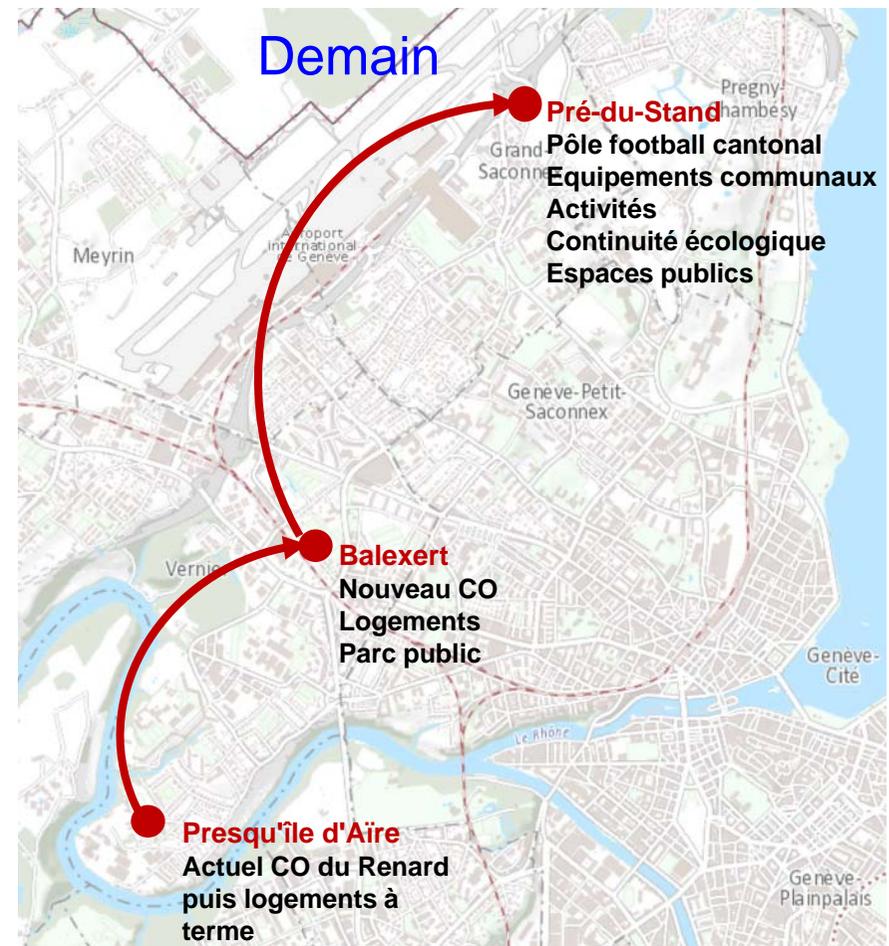
La modification de zone prévoit le **déclassement de la parcelle agricole du Pré-du-Stand (12.8 ha) en vue de réaliser:**

- des équipements publics cantonaux et communaux, dont le pôle football (7.1 ha);
- des activités administratives et commerciales (4.6 ha);
- une continuité écologique et paysagère (1.1 ha);
- des espaces publics et paysagers.



Un projet de territoire

Une solution répondant à de multiples intérêts publics



Intérêts «Sport»

- Le projet Pré-du-Stand permet la réalisation d'un centre d'entraînement de 5 terrains pour la relève du football genevois
- Le centre sportif de Balexert exploité ne remplit plus les conditions minimales d'entraînement pour la relève exigées par l'Association suisse de football.
- La formation de la relève genevoise, par son programme Genève Education Football, est reconnue par l'Association suisse de football comme une des meilleures en Suisse (Label 1).
- L'obtention de ce label, le plus élevé en Suisse, implique la nécessité de disposer d'une infrastructure sportive adaptée.
- Les jeunes talents doivent bénéficier de conditions d'entraînement dignes de leur potentiel et de celui de la région.



Intérêts «Sport»

- La formation des jeunes est déterminante pour le maintien du Servette FC dans l'élite du football Suisse (Super League).
- La réalisation du Pôle football est indispensable au développement du programme de la relève du football genevois GEF.
- Le canton est engagé par la Loi sur le sport et la LRT-3 à la mise à disposition d'infrastructures adaptées à la compétition de niveau national et international pour la relève du football genevois.
- Le dimensionnement du Pôle football est parfaitement proportionné aux nombre d'équipes.
- Par la réalisation du Pôle football, la relève du football genevois se dote d'un véritable centre d'entraînement à la hauteur de sa qualité et ses ambitions.

Intérêts «Formation»



- La réalisation du nouveau cycle d'orientation sur le site de Balexert est une nécessité compte tenu de la forte hausse des effectifs prévue dès 2021.
- A l'horizon 2025, l'effectif global du CO sera d'environ 15'000 élèves, soit 1'770 élèves supplémentaires par rapport à 2019.
- D'ici 2024, date de mise en fonction du futur cycle du Renard, il y aura 1490 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2019, ce qui correspond à presque deux établissements scolaires.
- La nouvelle école aura une capacité de 900 élèves et comprendra également une infrastructure sportive pour la Ville de Vernier.
- Dans l'éventualité où cette réalisation devait être reportée, l'accueil des élèves du canton de l'âge du cycle serait à risque dès la rentrée 2024.
- A terme, avec la future construction du 20ème CO sur le site de la Goutte Saint-Mathieu à Bernex, l'ancien cycle du Renard sera désaffecté.

Un secteur en forte mutation

Un projet participant au développement de l'agglomération vers l'intérieur

- **Situation stratégique:**
entrée de ville, proximité aéroport et organisations internationales
- **Accessibilité:**
proximité des axes de transports publics existants et en projet (route des Nations, jonction autoroutière du Grand-Saconnex, TNGS, axes de mobilités douces)
- **Réponse aux besoins communaux en matière d'équipements publics**
en lien avec le développement du grand projet Grand-Saconnex
terrain de football mutualisé avec le club local, équipements de loisirs complémentaires au centre du Blanché

Un projet porteur de qualités

Un projet soucieux de la qualité urbaine, écologique et paysagère

- **Aujourd'hui:** Une parcelle agricole inaccessible au public, relativement enclavée, entre les infrastructures, le tissu bâti et les équipements sportifs du Blanché, pauvreté biodiversité (agriculture intensive)
- **Demain:** aménagement de nombreux espaces publics **ouverts à tous:** parcs, promenade, places, esplanades, merlon arboré (= butte paysagère)...
 - 51% de la surface de la MZ = non bâti
 - 40% de la surface de la MZ = publique
 - 24% de la surface de la MZ = végétale
 - 24% de la surface de la MZ = pleine terre
- Projet favorable à la **végétation** et à la **biodiversité** (butte paysagère)
- Réseau **GeniLac®** et panneaux photovoltaïques
- Réduction maximale des **déblais**
- Gestion qualitative des **eaux pluviales**

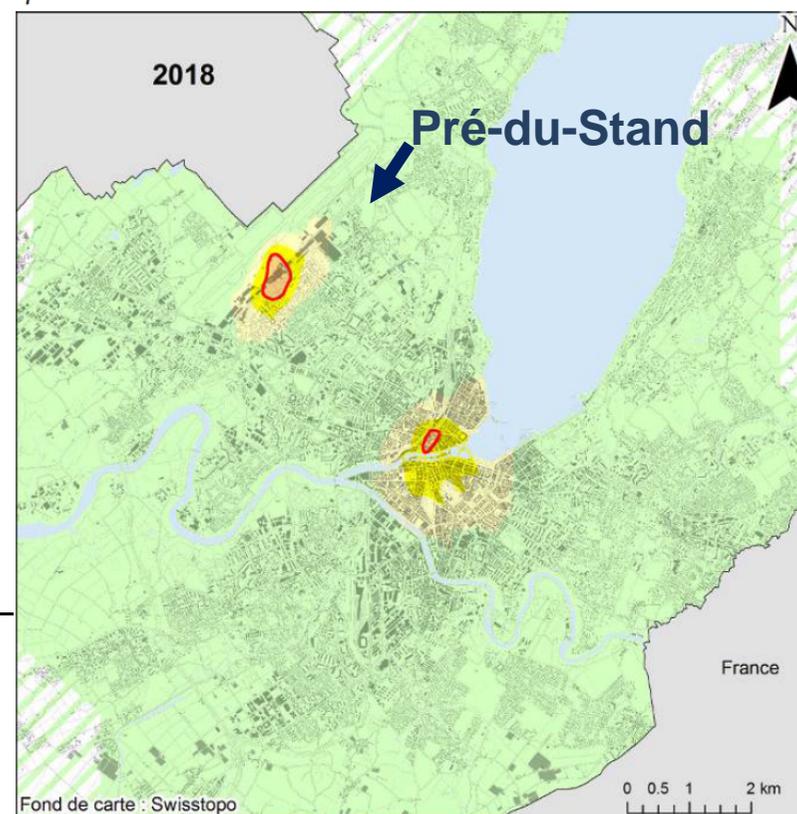
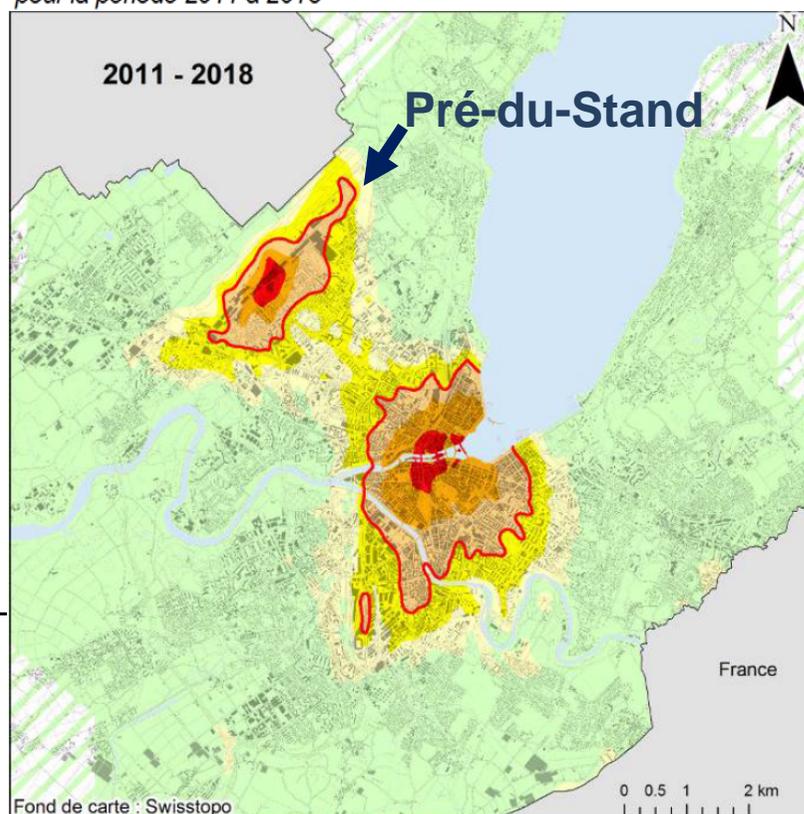
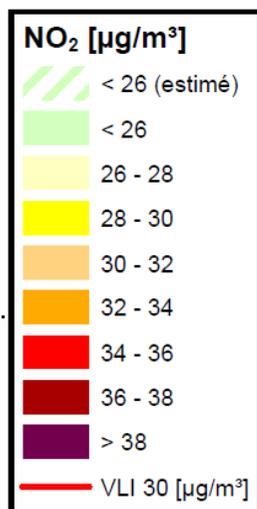
Sur la qualité de l'air et le bruit

- **!!! Rappel** : impossibilité de construire des logements selon le cadastre bruit en vigueur.
- **Respect** des normes et valeurs en vigueur pour l'air et le bruit
- Pour l'air: valeurs équivalentes au **parc La Grange**, inférieures à **Plainpalais, Balexert** ou **Varembé**.
- Pour le bruit des avions: valeurs équivalentes au **Jardin alpin de Meyrin**

Carte des immissions moyennes de NO₂ sur l'agglomération genevoise pour la période 2011 à 2018

Carte des immissions moyennes de NO₂ sur l'agglomération genevoise pour l'année 2018

Source : rapport qualité de l'air 2018 - SABRA



Merci de votre attention
Place aux questions!